

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Bilan 2016 - Perspectives 2017



AU SOMMAIRE :

- L'ADMINISTRATION
- LE BILAN FINANCIER
- LES SERVICES
- LES PERSPECTIVES
- L'ANNUAIRE

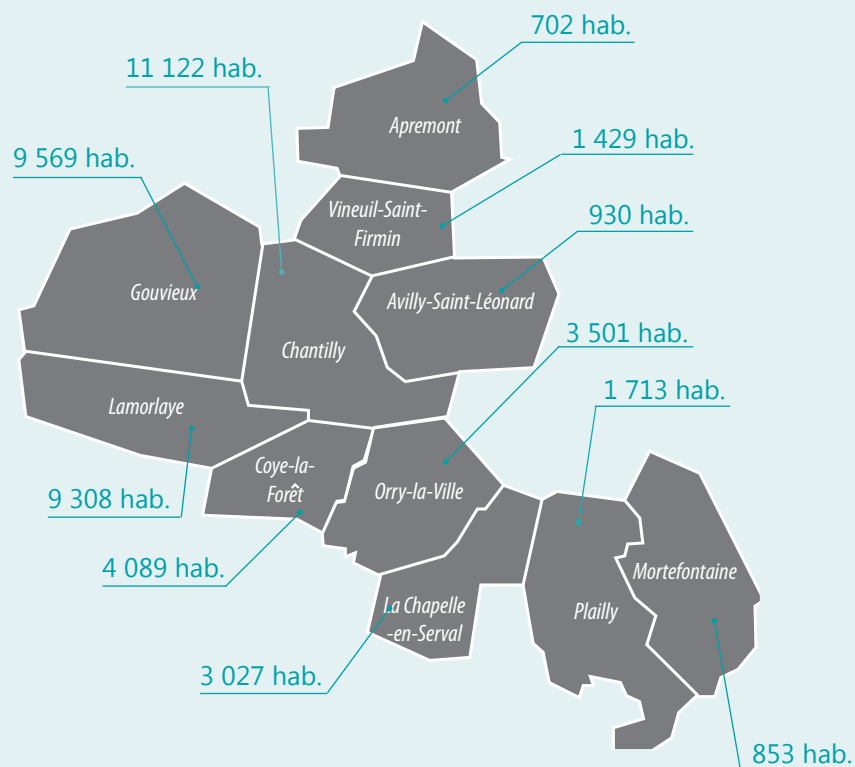


Communauté de Communes
Aire Cantilienne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ÉDITO

L'AIRE CANTILIENNE : 11 COMMUNES 46 243 HABITANTS



Source : INSEE, Recensement de la population 2014

Directeur de la Publication : Le Président
Rédacteur en chef : Benoit Morel
Rédaction : CCAC
Maquette : CCAC - photos : CCAC, mairies
Impression : E.Grille - Chantilly
Secrétariat : 03 44 62 46 65

Le rapport d'activité est
imprimé avec des encres
végétales, sur du papier issu
de forêts gérées durablement



J'ai le plaisir de vous présenter l'activité de la CCAC pour l'année 2016 en tant que nouveau Président de la Communauté de Communes.

Suite à la démission d'Éric WOERTH, c'est tout naturellement que j'ai souhaité me porter candidat à la présidence de la CCAC.

Élu à cette fonction lors du conseil communautaire du 21 septembre dernier, je serai entouré de 8 vice-présidents et de conseillers communautaires délégués pour mener à bien les projets et dossiers de l'Aire Cantilienne, avec la participation des élus siégeant au sein des commissions. Je profite de ce rapport pour vous présenter les 41 élus qui siègent désormais à la CCAC.

L'année 2016, a été marquée notamment par le début des travaux pour la création d'une crèche intercommunale. Cette nouvelle structure est le fruit d'une réflexion sur les besoins, ainsi que d'une concertation sur sa gestion, entre les communes de la CCAC. La compétence s'inscrit pour la gestion des crèches à proximité de gares. Cela n'enlève pas aux communes la gestion des équipements "petite enfance" municipaux déjà existants.

La Crèche de la Gare a accueilli les premiers enfants en 2017 et a été inaugurée par notre Député Eric WOERTH et Xavier BERTRAND Président de la Région des Hauts de France, qui a apporté son soutien dans le financement de ce projet.

Cette nouvelle structure vient compléter l'offre de garde des services de la CCAC que sont la Maison du RAM-P (relais d'assistantes maternelles et des parents) ainsi que la microcrèche Les Petits Gaulois située à Plailly.

Aqualis a également été le sujet de nombreuses réunions et de discussions pour aboutir sur un projet d'extension. L'objectif : répondre à la demande d'inscription croissante sur les activités aquatiques et leur dédier un lieu afin que chaque nageur puisse profiter pleinement de chaque espace.

La CCAC profitera des travaux d'extension pour réaliser des aménagements qui amélioreront la consommation des fluides et énergies.

La vidéo-protection a également été étoffée sur notre territoire. Pour rappel, la compétence de la CCAC ne porte que sur l'installation de caméras dans les communes de moins de 5000 habitants. Cela permet ainsi de les doter alors que leur budget municipal souvent contraint ne le permet pas.

Cet outil a déjà montré son efficacité, les services de la gendarmerie qui l'exploite sont associés lors de l'installation de chacune des caméras sur nos communes.

La CCAC assure également le suivi et la maintenance de l'ensemble du parc des caméras.

Vous découvrirez tout au long de ce rapport l'activité des services et équipements de la CCAC. Je vous souhaite une bonne lecture.

Fidèlement,

François DESHAYES
Président de la Communauté
de Communes de l'Aire Cantilienne
Maire de Coye-la-Forêt



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE 2016

Jusqu'en 2013, le conseil communautaire de l'Aire Cantilienne comptait 28 membres à raison de 4 représentants par commune. La Réforme des collectivités territoriales a modifié le mode de désignation des conseillers communautaires et a introduit de nouvelles règles en matière de représentativité des communes. Désormais, ce sont 41 élus qui siègent au sein du conseil.



Représentation des communes en 2016

▶ APREMONT

Michel DAGNIAUX*
Eric AGUETTANT
Roger POTIN-VESPERAS

▶ COYE-LA-FORÊT

François DESHAYES
Perrine VIRGITTI
Yves DULMET
Sophie DESCAMPS

▶ LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Daniel DRAY
Marie-Claire GIBERGUES
Philippe ESPERCIEUX

▶ PLAILLY

Michel MANGOT
Sophie LOURME
Jean-Pierre LEMAISTRE

▶ AVILLY-SAINT-LÉONARD

Amédée BUSSIERE
Nicolas TAVERNIER
Bertrand GUILLELMET

▶ GOUVIEUX

Patrice MARCHAND
Jeanou MOREAU
Didier BRICHE
Marie-Françoise TREVISSOI
Jérôme BREUZET

▶ MORTEFONTAINE

Christian LAMBLIN
François ROUET
Danielle DAISER

▶ VINEUIL-SAINT-FIRMIN

André GILLOT
Corry NEAU
Marcel SARAMITO

▶ CHANTILLY

Eric WOERTH
Caroline KERANDEL
Claude VAN LIERDE
Marie-Laetitia KOCH
Yves CARINI

▶ LAMORLAYE

Nicole LADURELLE
Bruno BATTISTINI
Martine MAHAUT
Sébastien COQUEREAU
Dominique GOHON

▶ ORRY-LA-VILLE

Henri HERRY
Laure LIMOGES
Xavier VAN GEIT
Jean-Michel BUISSON

*En gras : les maires

Le Président, les Vice-présidents et les conseillers communautaires délégués



Eric WOERTH

Président



François DESHAYES

1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale et de l'aménagement du territoire



Bertrand GUILLELMET

2^{ème} Vice-président en charge des finances



Didier BRICHE

3^{ème} Vice-président en charge des travaux et de la gestion des réseaux



Claude VAN LIERDE

4^{ème} Vice-président en charge des travaux et de la gestion des équipements



Corry NEAU

5^{ème} Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable



Bruno BATTISTINI

6^{ème} Vice-président, en charge du développement économique et des activités hippiques



Christian LAMBLIN

7^{ème} Vice-président, en charge du tourisme, de la communication et de la promotion du territoire



Daniel DRAY
Conseiller communautaire délégué à la petite enfance



Henri HERRY
Conseiller communautaire délégué aux voies de circulation douce



Jean-Michel DAGNIAUX
Conseiller communautaire délégué à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage



Jean-Pierre LEMAISTRE
Conseiller communautaire délégué aux nouvelles technologies

Les instances communautaires

Le bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents et des Maires de la Communauté de Communes.

Il se réunit en amont des conseils communautaires sur convocation du Président, et établit les priorités de travail de l'Aire Cantilienne.

Le conseil communautaire de l'Aire Cantilienne se réunit une fois par trimestre afin de délibérer sur des sujets préalablement étudiés en commission.

Ses séances sont publiques.

Les commissions et groupes de travail

Les représentations dans les organismes extérieurs.

Les commissions

Les commissions de la CCAC sont composées de deux élus de chaque commune et proposent des axes de travail sur les services, équipements et projets de l'Aire Cantilienne.

Les groupes de travail

Ils sont composés aussi bien d'élus communautaires que d'élus municipaux compétents dans le domaine étudié par le groupe de travail.

(Détail de la composition des commissions et groupes de travail sur le site de la CCAC).

Les organismes extérieurs

La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne adhère à des organismes extérieurs tels que le SMVO pour le traitement des déchets, ou encore Initiative Oise Sud qui accompagne les créateurs d'entreprises.

Des élus sont désignés pour siéger au sein des conseils d'administrations et comités syndicaux de ces organismes.

LES COMPÉTENCES

LES STATUTS DE L'AIRE CANTILIENNE

Les compétences sont définies dans les statuts de la CCAC approuvés par arrêté préfectoral. Au 1^{er} janvier 2014, lors de l'adhésion des 4 communes, les statuts ont été révisés, permettant l'exercice de nouvelles compétences par la communauté de communes.

La communauté de communes est donc compétente pour :

► Le développement économique

• Les actions de développement économique d'intérêt communautaire :

- La promotion globale de l'Aire Cantilienne,
- Le développement économique lié au cheval de course,
- La communication, l'animation et l'information à destination économique pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

• Le soutien à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes ;

• Les subventions aux chantiers d'insertion pour lesquels cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

► L'aménagement de l'espace communautaire

• L'élaboration d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et des schémas de secteur associés ;

• Toutes études en matière d'aménagement de l'espace pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ;

• L'élaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains) ;

• L'étude, la réalisation et la gestion d'un réseau de transport interurbain complémentaire aux réseaux communaux, qui existent au 1^{er} janvier 2014.

► L'environnement

L'élimination et la valorisation (collecte et traitement) des déchets des ménages et des déchets assimilés.

► Les équipements

• La construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire :

- Tout équipement postérieur au 1^{er} janvier 2014 et pour lequel cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.
- Le centre aquatique intercommunal, situé 1 allée de la piscine à Gouvieux.



• La gestion et l'entretien des pistes cyclables existantes au 1^{er} janvier 2014 et la création de nouvelles pistes pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

• La création, l'aménagement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux.

• L'étude, l'installation et la maintenance de matériel de vidéo-protection sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que sur les axes et points stratégiques du territoire.

• La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'hippodrome et tout autre équipement destiné à assurer le bon fonctionnement de l'activité liée au cheval de course, et notamment les équipements visant la mise en sécurité des traversées de voirie.

► L'assainissement collectif

• Etude technique et financière de faisabilité du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

► Habitat

• Toutes réflexions et études sur les questions liées à l'habitat et à la politique du logement sur le territoire de l'Aire Cantilienne ;

• La mise en place d'un observatoire du logement, de l'habitat, du foncier et des transactions immobilières .

► Petite enfance

• La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des relais d'assistantes maternelles ;

• La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des crèches à proximité des gares de Chantilly et d'Orry-la-Ville, et de la micro-



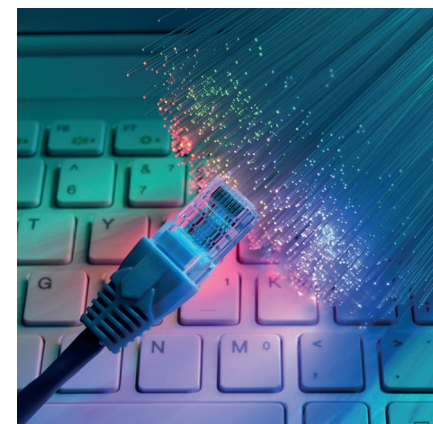
► Tourisme

• Les actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de l'Aire Cantilienne à l'exception des actions strictement communales ;

• La gestion de l'Office de tourisme intercommunal.

► Très Haut Débit

• L'exercice de l'intégralité de la compétence Très Haut Débit au sens des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment de son article L.1425-1.



► Enfin l'Aire Cantilienne est également compétente pour

• La participation financière à la gestion des collèges et leurs équipements dans le respect des compétences du Conseil Départemental, dans le cadre des conventions existantes ;

• La participation financière, dans le cadre des obligations légales, à la gestion des centres de secours et lutte contre l'incendie au travers du SDIS ;

• La participation financière à toutes manifestations ou opérations de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal et pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt.

En mai 2017, de nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée délibérante. La communauté de communes exerce de plein droit au 1^{er} janvier 2017 de nouvelles compétences :

• *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme*

• *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;*

• *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie A compter du 1^{er} janvier 2018 :*

• *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI)*

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Notre Communauté de Communes est un établissement Public de Coopération Intercommunale doté d'une fiscalité propre, dite additionnelle, qui s'ajoute donc à la fiscalité des communes.

Le budget et les finances de la CCAC sont suivis par la commission des finances, présidée par Bertrand GUILLELMET, Vice-président chargé des finances.

► Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

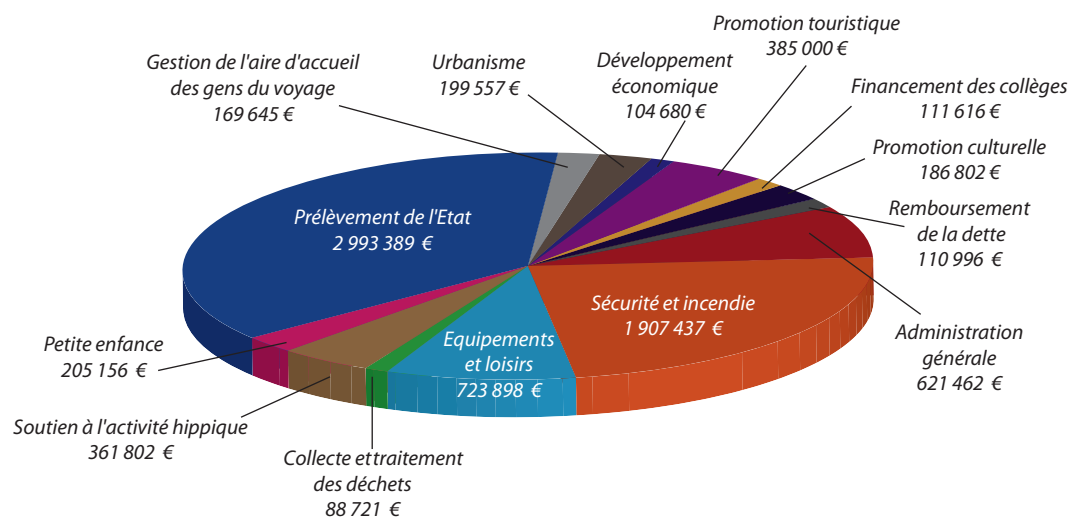
Fonctionnement	CA 2015	Prévu 2016	CA 2016	Réalisation 2016 en %	Evolution CA 2015/2016
Dépenses réelles	12 715 582 €	8 886 975 €	8 170 161 €	91,93 %	-35,75 %
Charges de personnel*	562 190 €	660 400 €	638 924 €	96,75 %	13,65 %
Charges à caractères général	5 929 834 €	1 054 232 €	710 447 €	67,39 %	-88,02 %
Autres charges de gestion courantes	4 562 784 €	3 625 215 €	3 475 217 €	95,86 %	-23,84 %
Charges financières	75 894 €	142 595 €	110 996 €	77,84%	46,25 %
Charges exceptionnelles	77 866 €	286 166 €	241 189 €	84,25%	209,75 %
Atténuation de produits	1 507 014 €	3 094 031 €	2 993 389 €	96,75 %	98,63 %
Dépenses imprévues	0	23 336 €	0	0,00 %	

Fonctionnement	CA 2015	Prévu 2016	CA 2016	Réalisation 2016 en %	Evolution CA 2015/2016
Recettes réelles	15 066 931 €	9 208 000 €	9 529 761 €	103,49 %	-36,75 %
Atténuation des charges	31 976 €		127 €		-99,60 %
Produits des services	900 122 €	135 000 €	361 942 €	268,101 %	-59,79 %
Impôts et taxes	13 118 955 €	8 189 000 €	8 252 237 €	100,77 %	-37,10 %
Dotations, subventions et participations	961 444 €	864 000 €	892 801 €	103,33 %	-7,14 %
Autres produits de gestion courantes	54 284 €	0 €	3 538 €		-93,48 %
Produits exceptionnels	150 €	20 000 €	19 117 €	95,58 %	12644,62 %

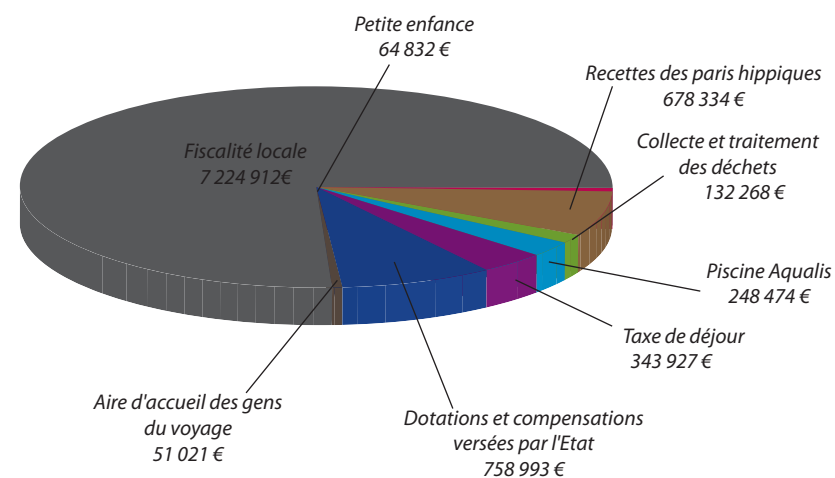
*: 2016 a été l'année de la création du budget annexe dédié aux opérations de traitements des déchets ménagers avec la mise en place de la Redevance incitative.

Budget de fonctionnement 2016

► Dépenses réelles de fonctionnement : 8 170 161 €



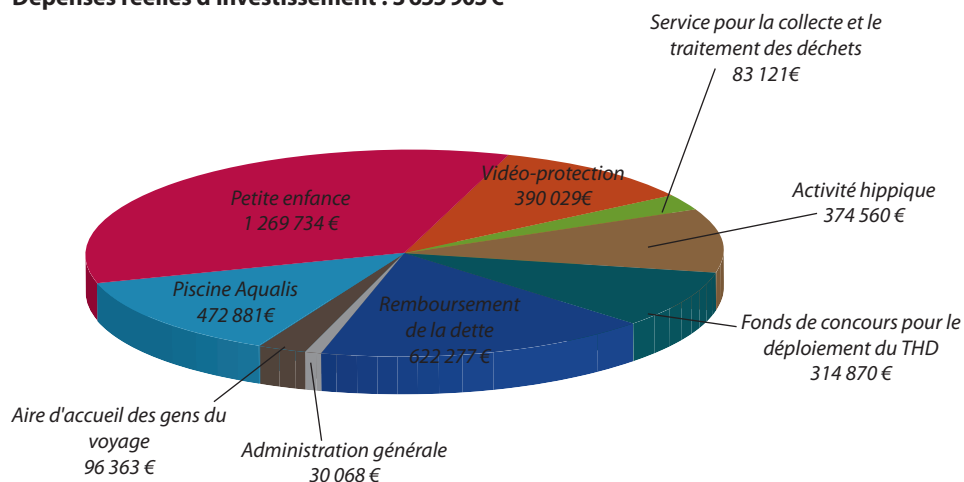
► Recettes réelles de fonctionnement : 9 529 761 €



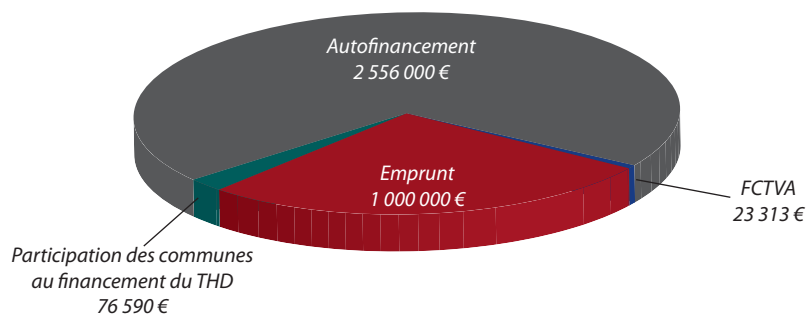
FINANCES

Budget d'investissement 2016

► **Dépenses réelles d'investissement : 3 655 903 €**



► **Recettes réelles d'investissement : 3 655 903 €**



Taux d'imposition 2016

CCAC	2014	2015	2016		
T.H.	2,77 %	3,64 %	4,21%	4,67%*	4 435 383 €
T.F.P.B.	1,84 %	2,42 %	2,80 %	4,20%*	1 992 309 €
T.F.P.N.B.	3,62 %	4,76 %	5,51 %	11,73%*	46 170 €
CFE*	2,93 %	3,85 %	4,46 %	5,10%*	546 689 €
Produit (€)	4 477 888 €	5 578 395 €	6 930 552 €		

* : moyenne nationale des Communautés de Communes.

T.H. : Taxe d'habitation - T.F.P.B. : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - T.F.P.N.B. : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
CFE : Contribution Foncière des Entreprises

FPIC

Depuis 2012, le territoire de l'Aire Cantilienne est contributeur au Fonds National de Péréquation Intercommunale.

Cette enveloppe nationale, instituée une péréquation « horizontale » entre les territoires : les collectivités les plus aisées doivent aider les moins favorisées. L'Aire Cantilienne est ainsi Contributrice au Fonds.

Par délibération unanime, les communes et la Communauté de Communes ont décidé de faire porter cet effort financier significatif et qui s'accroît de manière exponentielle, à la Communauté de Communes.

Le prélèvement sur les recettes de la communauté de communes a donc évolué comme suit :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019
Montant en €	41 479 €	284 244 €	638 702 €	900 314 €	1 431 031 €	1 773 047 €	2 073 621 €	2 136 935 €
Evolution en %		585,27 %	124,70 %	40,96 %	58,95 %	21,10 %	19,65 %	3,05 %

* : prévisionnel

La contribution versée par la CCAC au FPIC représente un prélèvement sur les ressources issues de la fiscalité locale supérieur à 20 %.

ENVIRONNEMENT

2016 : LA RIEOM C'EST PARTI !

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la redevance incitative est effective sur l'ensemble du territoire de l'Aire Cantilienne, avec pour objectif de réduire le volume des ordures ménagères.

Principe de la redevance incitative

Cette nouvelle facturation dite incitative permet de répondre aux orientations de la nouvelle Loi de Transition Energétique :

► **Une part fixe correspondant à l'abonnement au service et dont le montant diffère selon le volume du bac. La part fixe comprend :**

- La collecte en porte à porte et le traitement des déchets recyclables,
- La collecte et le traitement du verre,
- La mise à disposition et la maintenance, des bacs à roulettes et des points d'apports volontaires,
- La collecte en porte à porte et le traitement des déchets verts,
- La collecte en porte à porte (sur rendez-vous) des encombrants,
- La gestion des déchetteries,
- Les frais de fonctionnement du service : communication, administration, gestion des usagers.

► La part variable correspond au nombre de fois ou votre bac gris a été collecté. Son montant diffère selon le volume du bac. Elle permet donc de financer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

La facturation à l'usager du service

► **Première campagne de facturation (du 1^{er} Janvier 2016 au 30 Juin 2016)**

Pour la 1^{ère} campagne de facturation, 14 286 factures ont été éditées pour un montant de 2 487 443,92€, pour un envoi en septembre 2016.

En fonction du producteur, différents forfaits sont appliqués :

- Le forfait carton pour les gros producteurs. Les cartons sont donc collectés une à deux fois/semaine (mercredi et vendredi). 427 usagers ont été facturés pour ce service à hauteur de 50€/an.
- Le forfait du monde hippique permet la collecte en vrac des déchets plastiques et krafts des professionnels. 139 usagers ont été facturés pour cette collecte à hauteur de 100€/an
- La collecte bihebdomadaire est acceptée pour les professionnels, les gros producteurs et les immeubles. Nous facturons ce service 20€ supplémentaire sur la part fixe de chaque bac.

Le taux de présentation des bacs était supérieur aux projections prévues lors de la simulation par les élus. Il est fort probable que nombre d'entre eux n'ont pas pris conscience de l'entrée en vigueur de la RIEOM.

Lors de la réception des factures, le services environnement s'est vu confronté à une forte recrudescence d'activités et d'appels téléphoniques. Une personne a donc été recrutée pour gérer le standard. De plus, 887 demandes de

modifications ou réclamations ont été exprimées par les usagers. Chaque demande fait l'objet d'un accusé réception, nécessite un traitement particulier (reconstitution de l'historique des bacs et des comportements /enquête terrains) et une réponse écrite individualisée. Afin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes et de saisir les demandes de mise en place des prélèvements automatiques pour la deuxième campagne de facturation 2016, 2 personnes à temps plein ont

été donc été recrutées.

► **Deuxième campagne de facturation (du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016)**

Pour la 2^{ème} campagne de facturation, 14 152 factures ont été émises pour un montant de 2 394 876,30€, pour un envoi en mars 2017.

Cette campagne de facturation a fait l'objet de la mise en place des prélèvements automatiques, représentant 912 prélevés.

Grille tarifaire de la redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères

	BACS gris						SACS ROUGES	
	120 L	240 L	360 L	500 L	660 L	770 L	50 L	100 L
Abonnement annuel	149 €	190 €	225 €	281 €	336 €	375 €	110 €	110 €
Tarif de la levée	2,96 €	5,93 €	8,40 €	12,35 €	16,30 €	19,02 €	31 € le rouleau de 25	49,40 € le rouleau de 20
Tarifs spécifiques	● Abonnement à la collecte des cartons : 50 € par an ● Abonnement à la collecte des déchets du monde hippique : 100 € par an ● Abonnement complémentaire pour les zones collectées 2 fois par semaine (réservé aux gros producteurs) : 20 € supplémentaires par an sur la part fixe							

QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2016 :

Depuis 2013, nous constatons une baisse du tonnage des ordures ménagères et une hausse pour les recyclables. Avec la mise en place de la RIEOM effective au 1^{er} janvier 2016, nous remarquons une baisse significative (- 9%) des tonnages d'ordures ménagères entre 2015 et 2016. Nous constatons également une hausse de 18 % pour les tonnages de journaux, magazines et emballages :

9 928 tonnes d'ordures ménagères soit 213 kg/hab/an contre 10 922 en 2015

2 855 tonnes d'emballages soit 62 kg/hab/an contre 2 412 en 2015

1 653 tonnes de verre soit 35,40 kg/hab/an contre 1 623 en 2015

3 019 tonnes de déchets verts contre 2 996 en 2015

464 tonnes d'encombrants collectés sur rendez-vous

15 468 bacs gris pucés mis à disposition des usagers, diminution de 5% du nombre de bacs en place, suite à l'optimisation du parc en bac chez les bailleurs

4.6 millions d'€ pour la collecte, le traitement des déchets, la gestion des déchetteries et du service contre 4.8 millions d'€ en 2015.

ENVIRONNEMENT

SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La mise en place de la tarification incitative rend donc la communication et les actions de terrains primordiales. Ces documents ont permis de rappeler une nouvelle fois le principe de fonctionnement de la RIEOM, les solutions pouvant être mise en place pour réduire le volume de déchets dans les bac gris.

Les actions de sensibilisation :

L'ambassadrice du tri de la communauté de communes se rend régulièrement sur le terrain afin de sensibiliser les habitants et les usagers à la réduction des déchets.

- Brocante de Chantilly au Quartier de la Gare des Courses
- Ecoles sensibilisées au tri des déchets (dont Coye la Forêt et Chantilly)
- Animation et distribution de compost aux déchetteries de Lamorlaye et de Plailly
- Animation Fête de la Nature Lamorlaye
- Réunion de sensibilisation à la Redevance incitative à Plailly
- Restaurant IL GRITTI Chantilly
- Centre de gériatrie à Gouvieux
- Restaurant LE BISTROT à La Chapelle en Serval

Soit 1879 personnes touchées en 2016



4 septembre 2016 - Brocante de La Chapelle-en-Serval



10 septembre 2016 - Forum des associations de Coye-la-Forêt



21 mai 2016 - Fête de la nature à Lamorlaye

Lors de l'envoi de la première facture 2016, différents documents accompagnaient la facture.

- 1) Le Guide des déchets
- 2) Un dépliant explicatif de la RIEOM
- 3) Le règlement financier de la RIEOM
- 4) Une page dans l'ACI n°35, rappelant l'arrivée prochaine de la première facture
- 5) Une double page au sein de l'Aire Cantilienne Info n°36, distribué toutes les boîtes aux lettres, en octobre 2016, réexpliquant la facture du 1^{er} semestre 2016.

1 **MES DÉCHETS, je les trie, je les réduis**
GUIDE DES DÉCHETS
Comment réduire et trier ses déchets? Quels services proposer? Quel coût?

2 **MES DÉCHETS, je les trie, je les réduis**
REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, MA FACTURE

3 **MES DÉCHETS, je les trie, je les réduis**
REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIEOM) RÈGLEMENT FINANCIER

4 **MES DÉCHETS, je les trie, je les réduis**
ORDURES MÉNAGÈRES: BIENTÔT VOTRE FACTURE

5 **MES DÉCHETS, je les trie, je les réduis**
LA REDEVANCE INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, VOS DÉCHETS, VOTRE FACTURE

AQUALIS

AQUALIS : LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Équipement phare de la collectivité, la piscine Aqualis offre aux nageurs la possibilité de venir nager de l'aube à la nuit tombée dans les bassins extérieurs et intérieurs, de venir se dépenser grâce aux différentes activités proposées et de se détendre dans sa partie spa.

Depuis son ouverture en 2004, la piscine Aqualis est également une piscine vivante avec les différentes animations que le gestionnaire propose.

Une piscine en bon état de fonctionnement

En 2016, 288 000 € de dépenses ont été engagés pour les travaux d'entretien courant.

Ces travaux font partie d'un Plan Pluri Annuel d'investissement pour conserver l'équipement en bon état de fonctionnement :

- 1^{er} arrêt technique (février) : aménagement et amélioration du parking en stabilisé afin de permettre l'accueil de 50 véhicules supplémentaires.
- 2^{ème} arrêt technique (septembre) : travaux de réfection de carrelage sur l'ensemble des bassins de la piscine.

La météo de l'été 2016 a été très favorable et la fréquentation dès le mois de juin a connu des records, la fréquentation maximale instantanée autorisée pour l'accueil des nageurs a été souvent atteinte, obligeant parfois le refus d'accès à certaines familles.



Fréquentation

207 231 en 2016

dont

119 196 nageurs
26 507 scolaires
17313 pour les activités
35694 abonnés
8521 pour la balnéo
2633 autres

LE PROJET D'EXTENSION

Depuis son ouverture la fréquentation de la piscine Aqualis est en constante hausse, notamment pour les activités aquatiques.

Afin que chaque nageur et client y trouve son compte et puisse profiter de la piscine à son aise, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a étudié en 2016 et 2017 la possibilité de l'agrandir. Chaque activité (nage, aquagym, spa...) aura un espace dédié afin que chacun profite au mieux de son moment de sport ou de détente. Pour cela, plus de 1000 m² de surface vont être ajoutés :

1) Un nouvel espace dédié aux activités aquatiques, intégrant :

- Un bassin d'activités de 100 m², d'une profondeur d'1m30 permettra d'accueillir le matériel pour les activités comme les vélos pour les cours d'aquabike.
- Une pataugeoire de 20 m², d'une profondeur maximale de 40 cm.
- Les plages liées à ces différents aménagements.

2) Un nouvel espace de remise en forme «balnéo», intégrant :

- Cabine sauna et cabine hammam
- Frigidarium / douches massantes
- Zone de repos-relaxation ainsi qu'un jardin zen, en lien avec la remise en forme « balnéo ».

3) La création d'un nouvel espace «cardio-fitness», avec des salles de cours collectifs et des appareils de cardio-training .

Des **travaux de reprise de certains éléments existants de la piscine** sont également prévus :

- la reprise d'étanchéité,
- la réfection des plages et bassins extérieurs,
- la reprise de la toiture et l'amélioration des performances énergétiques (traitement de l'air et de la ventilation).

Suite à un concours d'architecte, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a retenu le Cabinet Chiossone. Il sera chargé de suivre également les travaux d'extension en lien avec le comité de gestion de la piscine composé d'élus communautaires.

Calendrier des travaux

Les élus ont souhaité limiter la fermeture de la piscine Aqualis pendant les travaux afin de gêner le moins possible les écoles et les sportifs.

Les bassins intérieurs resteront accessibles pendant la durée complète des travaux.

Les travaux devraient débuter au début de l'année 2018

Coût des travaux

Travaux de création de l'extension	1 740 000 €
Travaux de réhabilitation de l'existant	825 000 €
Honoraires	591 000 €

TOTAL 3 156 000 €

PETITE ENFANCE

36

LES SERVICES «PETITE ENFANCE» DE LA CCAC

En matière de petite enfance, la CCAC est compétente pour la gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles, la gestion d'une microcrèche située à Plailly et pour la création et la gestion des crèches à proximité des gares.

La Maison du RAM-P, relais d'assistantes maternelles et des parents

Le RAM-P au service des assistantes maternelles

Comptabilisant 280 Assistantes maternelles sur le territoire, les animatrices du RAM-P ont pour mission de les accompagner dans leur métier et de les épauler sur des questions juridiques notamment. En 2016 des réunions d'information sur la législation ont eu lieu afin d'évoquer notamment les fins de contrats et la gestion des congés.

Le RAM-P au service des parents

Le RAM-P comme son nom l'indique est également au service des parents dans la recherche d'un mode de garde ou sur des questions liées à leur statut d'employeurs.

Ces deux missions s'exercent grâce à la proximité des permanences dans les 11 communes.

Le RAM-P est un lieu de vie.

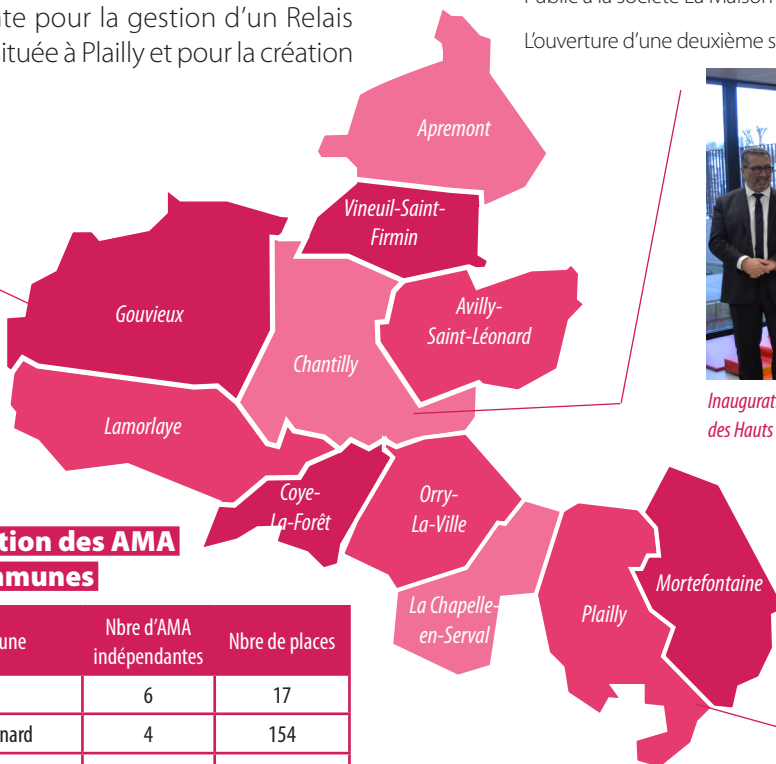
Le RAM-P est également un lieu de vie et d'animation. Dans la dynamique du relais, des ateliers permettent de créer des temps d'animation et de partage autour de l'enfant. En 2016 des ateliers d'éveil musical ont été organisés, en plus des ateliers traditionnels.



La nouveauté de 2016, l'organisation d'ateliers d'éveil musical, a été très appréciée des enfants et de leur nounou.

Répartition des AMA par communes

Commune	Nbre d'AMA indépendantes	Nbre de places
Apremont	6	17
Avilly-St-Léonard	4	154
Chantilly	78	234
Coye-la-Forêt	20	69
Gouvieux	80	266
La Chapelle-en-Serval	24	63
Lamorlaye	40	129
Mortefontaine	3	10
Orry-la-Ville	27	75
Plailly	3	7
Vineuil-St-Firmin	4	10
TOTAL	290	898



La Crèche de la Gare

Les travaux pour la création de La Crèche de la Gare située à Chantilly au sein du nouveau quartier de la gare de Chantilly/Gouvieux ont débuté en septembre 2016.

Les inscriptions ont été organisées en fin d'année 2016 et les premiers enfants ont été accueillis en février 2017.

Elle compte 36 berceaux et accueille actuellement 39 enfants en accueil à temps complet et en halte garderie.

La communauté de communes a confié la gestion de la structure par voie de Délégation de Service Public à la société La Maison Bleue, spécialisée dans la gestion de structure Petite enfance.

L'ouverture d'une deuxième structure est à l'étude à proximité de la Gare d'Orry-la-Ville /Coye-la-Forêt.



Inauguration de la Crèche de la Gare le 2 mars 2017, en présence de Xavier BERTRAND, Président de la Région des Hauts de France et d'Anaïs DHAMY, Vice-présidente chargée de la famille, de l'enfance et de la petite enfance.

La micro-crèche Les Petits Gaulois

10

D'une capacité de 10 places, cette micro-crèche, est située à Plailly. Elle accueille idéalement les enfants des familles habitant le sud du territoire.

La gestion de cette structure est assurée par l'ADMR de l'Oise.

En 2016, les enfants de la microcrèche ont bénéficié des activités d'éveil musical.



Visite du Père Noël et sa hotte bien garnie à la microcrèche



FIBRE OPTIQUE

TRÈS HAUT DÉBIT POUR TOUS DANS L'AIRE CANTILIENNE

La première phase de déploiement du Très Haut Débit sur l'Oise a commencé en 2014 pour se terminer en 2017.

Certaines de nos communes souffrant d'un débit internet particulièrement faible ont été fibrées les premières. Le programme a été légèrement modifié et accéléré depuis 2016.

Le SMOTHD pour le déploiement de la fibre optique

Créé le 6 juin 2013, le syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD), a pour objectif la construction du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH: fiber to the home) de l'Oise et l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets d'information géographique et de e-administration.

En août 2017, le SMOTHD comptait 628 communes adhérentes ou représentées sur 635 prévues dans le programme.

Après une première phase de déploiement de 4 années, un nouveau programme a été lancé pour 4 ans.

La société Oise Numérique (filiale de SFR collectivités) assure la commercialisation des prises aux différents fournisseurs d'accès à internet (FAI), l'exploitation et la maintenance du réseau.

Le SMOTHD est présidé par Jérôme BASCHER, et Didier BRICHE, Vice-président de la CCAC est membre du bureau.

Le Très Haut Débit, pour quoi ? pour qui ?



Pour l'utilisation quotidienne d'internet des **habitants du territoire** (mail, achats, téléchargements légaux, jeux en ligne, télévision...).



Pour la performance et la productivité **des entreprises du territoire.**



Pour que **les écoliers** puissent acquérir les connaissances avec les nouveaux outils informatiques.



Pour une meilleure performance dans l'utilisation du matériel de **santé**, notamment pour l'imagerie médicale.



Pour la dématérialisation des actes administratifs des **collectivités locales** et une bonne communication avec les administrés.

Le projet THD en chiffres pour l'Aire Cantilienne :

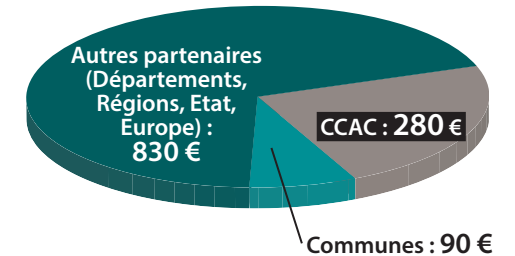
17 872 prises à construire (hors Chantilly)

Un investissement total de **21,9 millions d'€**, dont

- 5,2 millions d'€ à la charge de la CCAC
- 1,6 millions d'€ pour les 10 communes concernées.

En supportant une part importante du déploiement, la Communauté de Communes témoigne de sa solidarité envers ses communes et de son souci d'apporter de nouveaux services à ses habitants.

Prix moyen d'une prise : **1200 €**, dont



Le calendrier

Après Gouvieux en 2014 puis Lamorlaye en 2015, ce fut au tour des communes de Coye la forêt et Orry la ville d'être fibrées en 2016.

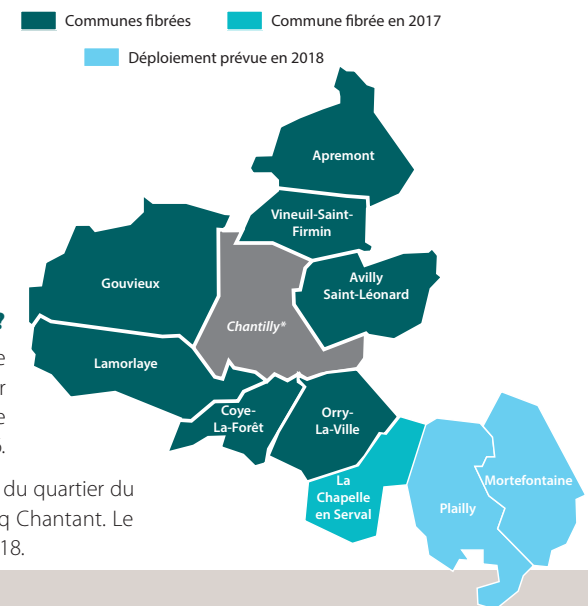
Le déploiement à la Chapelle-en-Serval, initialement prévu en 2018, a été avancé à 2017. Les habitants pourront donc s'abonner dans le courant du 2^{ème} trimestre 2018.

Concernant Plailly et Mortfontaine, le déploiement est prévu en 2018 avec une commercialisation début 2019.

Quid du déploiement du THD à Chantilly?

Le déploiement entrepris par Orange est en cours. Le quartier de la Halle a été le premier secteur à bénéficier de l'accès à la fibre optique dès sa construction. Près de 40 foyers ont déjà souscrits à la fibre depuis avril 2016.

Le déploiement se poursuit pour 1500 logements du quartier du Bois-Saint-Denis et pour 1400 logements du Coq Chantant. Le déploiement dans le centre-ville est prévu pour 2018.



Nombre de foyers abonnés

Bilan après la première phase de déploiement :

Commune	Nombre de foyers raccordés et abonnés
Coye-la-Forêt	279
Gouvieux	1585
Lamorlaye	627
Orry-la-ville	233
Vineuil-Saint-Firmin	175
Avilly-Saint-Léonard	118
TOTAL	3017

INITIATIVE OISE SUD, PARTENAIRE DE LA CCAC...

...et au service des futurs entrepreneurs !

Afin d'aider et soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises, la CCAC participe au financement d'une plateforme d'initiative.

Initiative Oise Sud décerne des prêts d'honneur après examen des dossiers, véritables coups de pouce pour les entrepreneurs.

La CCAC est partenaire de la plateforme d'Initiative Oise Sud depuis 1^{er} décembre 2002.

En 2016, la CCAC a versé une contribution qui s'élève à 0,60 € par habitant soit 27 908.80€.

Mission de la plateforme Initiative Oise Sud.

Initiative Oise Sud a pour objectif de soutenir les porteurs de projets générateurs de créations d'emplois, s'implantant sur son territoire par :

- un accueil de proximité,
- une aide à l'élaboration du projet (analyse et validation du projet, prévisionnel d'activité, recherche de financements, prêt d'honneur si nécessaire),
- un suivi et accompagnement post-crédation.

Quel est le rôle de Initiative Oise Sud ?

L'association assure trois missions :

1) Un conseil et un suivi technique afin de soutenir le futur chef d'entreprise dans ses premières démarches et lui permettre de profiter de son réseau de professionnels.

2) Une aide financière qui peut se matérialiser de différentes manières :

- **Un prêt d'honneur à taux zéro, le prêt «plateforme».**

Montant : 8 000 euros maximum pour une création (ou 15 000 € pour la reprise),

- **Un deuxième prêt d'honneur à taux zéro, le prêt « NACRE ».**

Montant : 1 000 à 3 000 euros.

Le porteur de projet doit être demandeur d'emploi ou âgé de 18 à 25 ans.

Ces deux dispositifs sont conditionnés au

montage d'un dossier et à l'accord d'un comité d'agrément.

Ces prêts permettent au porteur de projet de justifier d'un apport personnel supplémentaire afin de faciliter l'accès au prêt bancaire.

- **Un troisième prêt à taux zéro, le « prêt croissance » :**

Montant maximum de 8 000 euros.

Le financement s'adresse aux chefs d'entreprise ayant un projet de développement (embauche, achat de matériels,...) pour des entreprises de moins de 5 ans.

- 3) **Un suivi «post création»** et si possible un parrainage par un chef d'entreprise ou un cadre ayant des connaissances dans la gestion d'une structure.

Pour assurer ce travail, Initiative Oise Sud développe un réseau de partenaires économiques bénévoles issus du monde public et privé (chambres consulaires, banques, entreprises, experts-comptables, assureurs...) pour soutenir le chef d'entreprise du début à la fin de son projet.

Initiative
oise sud

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

La Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) est une association de la loi 1901 au service des jeunes de 16 à 25 ans révolus en quête d'une insertion professionnelle, d'une formation et/ou d'un emploi.

La MLEJ est financée par l'Etat, le Conseil Régional et les communautés de communes de l'Aire Cantilienne, du Pays de Valois, de Senlis Sud Oise.

Elle est présente en permanence à **Chantilly au 6, rue des Jardins**, mais également à Senlis (Place de la Gare) et à Crépy-en-Valois (62, Route de Soissons).

La MLEJ accompagne les jeunes de 16 à 25 ans pour :

◆ Élaborer un projet professionnel

- Identifier les compétences
- Repérer les intérêts
- Valider les acquis
- Découvrir des métiers

◆ L'aide dans la recherche d'emploi

- Cibler les entreprises
- Élaborer les CV et lettres de motivation
- Préparer les entretiens
- Découvrir des secteurs porteurs
- Informer sur la diversité des contrats

◆ Intégrer une formation

- Repérer des organismes de formation et de contenus adaptés aux projets et besoins
- Rechercher des financements

- Informer sur la législation du travail
- Plus largement, la MLEJ accompagne les jeunes et les aide à résoudre l'ensemble des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans leur insertion sociale et professionnelle : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, droit commun...

Tous les jeunes de 16 à 25 ans peuvent être accueillis à la MLEJ. Il suffit de prendre un rendez-vous en appelant le 03 44 56 82 05.

La MLEJ met également en œuvre la «Garantie Jeunes». Ce dispositif permet un accompagnement personnalisé vers l'autonomie et l'emploi, avec des ateliers, un accès à des stages, des premières expériences professionnelles... et l'attribution d'une allocation mensuelle.

La MLEJ accompagne les jeunes dans l'emploi grâce également au parrainage assuré par des adultes expérimentés qui apportent conseils et expérience.

Enfin elle organise des forums pour l'emploi permettant aux personnes en recherche d'emploi de venir rencontrer les entreprises.



LA MLEJ EN 2016

Jeunes inscrits au total 3 574

Dans l'Aire Cantilienne :

Jeunes inscrits	807
Jeunes sans permis	335
En accompagnement soutenu	143
En suivi léger et régulier	664
CDI signés (dont 16 alternance)	104
CDD signés	56
Entrée en formation	51

En 2016 :

90 projets ont été instruits

41 projets ont été étudiés
par le comité d'agrément

31 projets ont été acceptés et
soutenus

ACTIVITÉ HIPPIQUE

LE SOUTIEN DE LA CCAC À LA FILIÈRE HIPPIQUE

Véritable acteur économique du territoire, la filière hippique et équestre emploie plus de 2 200 personnes sur l'Aire Cantilienne. Consciente de cet atout, la CCAC a investi dans de nombreux équipements afin de permettre à cette activité de perdurer.

Le Passage à chevaux sous la RD 1016

En 2002 la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a financé en partenariat avec France Galop un passage sous la RD 1016 afin de sécuriser la traversée des cavaliers d'entraînement et des chevaux qui se rendent du Bois Saint-Denis vers les terrains d'entraînement de Gouvieux.

Création d'un forage et d'une retenue d'eau sur les terrains de Coye-la-Forêt

Il a fallu trouver une solution au problème de sécheresse auquel font face les centres d'entraînement de Lamorlaye et Coye-la-Forêt. En effet, ces derniers pompaient auparavant l'eau du Rû Saint-Martin, afin d'arroser les pistes d'entraînement.

Un forage a donc été créé afin de pomper l'eau d'une importante nappe phréatique sous les terrains de Coye-la-Forêt.

Cette action avait un double objectif : permettre un arrosage régulier des pistes du centre d'entraînement et la préservation de l'eau.

Collecte des déchets d'écuries : dans l'Aire Cantilienne, tout le monde trie ses déchets

Les professionnels de l'activité hippique se sont engagés dans la démarche de réduction des déchets engagée par l'Aire Cantilienne dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Pour cela la Communauté de Communes a mis en place une collecte spécifique pour les déchets issus de l'activité des écuries, permettant ainsi de les valoriser.

L'hippodrome de Chantilly : Histoire d'un sauvetage

La menace de fermeture de l'hippodrome de Chantilly en 1994 a conduit les collectivités à s'impliquer dans les activités hippiques. La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC), via le Groupement d'Intérêt Public (GIP) «Initiative pour un Développement durable de Chantilly»*, a effectué des travaux sur le site. Le site a donc été repensé dans sa globalité. Depuis le début des années 2000, plusieurs phases de travaux ont eu lieu :

2000-2004 : 1^{ère} phase

- Rénovation des tribunes principales.
- Création d'un restaurant panoramique.
- Déboisement en vue de la seconde phase.

2006-2008 : 2^{ème} phase

- Nouveau bâtiment des balances.
- Rond de présentation et rond de marche.
- Nouveaux boxes.
- Déviation de la route des Aigles et création de deux nouveaux parkings.

2009 : réalisation de boxes supplémentaires.

2010 : Création d'une carrière en herbe pour l'accueil des compétitions de Jumping.

2011-2012 : Réalisation de la piste en sable fibré.

À partir de 2014 : mise en place d'un plan pluriannuel d'investissements.

LA RECOMPENSE : LE QATAR PRIX DE L'ARC DE TRIOMPHE 2016 À CHANTILLY

En 2016, l'hippodrome parisien de Longchamp a engagé des travaux pour la réalisation de nouveaux équipements. France Galop et les différents partenaires ont fait le choix d'organiser la plus grande course hippique du Monde à Chantilly.

42 000
spectateurs
à chantilly

Le week-end du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe concentre sur deux journées un programme prestigieux avec 15 courses de Galop, dont 9 labellisées Groupe 1, le niveau d'excellence des courses de chevaux.

Point d'orgue du week-end, les meilleurs pur-sang de Galop, associés aux meilleurs jockeys

internationaux, s'affrontent dans la plus grande course de chevaux au monde et finale de Galop des EPIQE Series :

Le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe !

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

16 courses de Galop sur 2 jours

220 pur-sang en compétition
durant le weekend de L'Arc

2.400 mètres,
c'est la distance dite « classique »
de l'Arc qui nécessite vitesse et
tenue

65 km/h
la vitesse exceptionnelle atteinte
par les chevaux dans la ligne
d'arrivée de L'Arc

42.000 spectateurs
dans les tribunes de l'Hippodrome

50 pays
retransmettent le Qatar Prix de
l'Arc de triomphe

600 journalistes
du monde entier accrédités

source : France Galop



Village du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe sur la pelouse de l'hippodrome de Chantilly



Ryan Lee MOORE et Found sur la ligne d'arrivée

TOURISME

LE TOURISME DANS L'AIRE CANTILIENNE, UNE VISION TERRITORIALE

Chaque année, plusieurs centaines de milliers de visiteurs viennent découvrir notre territoire, se détendre, s'amuser. Le tourisme est pour l'Aire Cantilienne une activité porteuse, en premier lieu pour les professionnels de l'hébergement, de la restauration et des principaux lieux de visites (Château, Musée du Cheval, le Parc Astérix, le Potager des Princes, Pavillon de Manse).

L'intercommunalité s'avère être l'échelon le plus pertinent pour mener une réflexion sur la stratégie touristique de notre territoire.

En effet, elle offre une vision globale du territoire et de ses composantes, ainsi qu'un financement plus transparent des actions (Taxe de séjour unique et subvention de la CCAC).

A ce titre la CCAC perçoit la taxe de séjour.

Taxe de séjour : fonctionnement

La taxe de séjour est instaurée au réel, c'est-à-dire qu'elle est assise sur la fréquentation réelle de l'établissement.

Elle est collectée par les hébergeurs, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le reversement auprès du Trésor Public est trimestriel.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire (et disponible auprès de l'Office de Tourisme).

Avec les recettes de la Taxe de séjour, la Communauté de communes définit et met en place les actions de sa politique touristique.

Cela finance notamment le fonctionnement de l'Office de Tourisme par le biais de la subvention que la CCAC lui verse.



L'Hôtel des Trois Hiboux collecte la Taxe de séjour auprès de ses clients

Evolution de la perception de la Taxe de séjour depuis 2014

2014	2015	2016
355 307,55 €	363 291,54 €	362 620,70 €

L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Financé par la CCAC, l'Office de Tourisme accompagne et met en oeuvre la stratégie touristique intercommunale.

Il est également à l'origine de la marque Very Chantilly, qui fédère les acteurs touristiques pour promouvoir la destination et notamment le tourisme d'affaire jusqu'à l'international.

Rappel des missions de l'Office de Tourisme

- Accueil de tous les publics (individuels, PMR, étrangers, journalistes, professionnels ...), trilingue et diffusions des renseignements (niveau local, départemental, régional).
- Promotion du territoire et présence hors les murs (salons, stands ...).
- Promotion du label «Chantilly Ville d'Art et d'Histoire».
- Relations «presse» et prise en charge des journalistes.
- Représentation du territoire auprès des institutionnels (PNR, CDT, CRT, ATOUT France, ...).
- Mise en relation des acteurs du territoire (acteurs touristiques, acteurs institutionnels, habitants) et formations (éducateurs, séance de créativité autour de la marque ...).
- Analyse de l'évolution touristique du territoire (par période, par année, par sites ...).

Les actions de l'Office de Tourisme

- Mise en ligne d'un nouveau site Internet
- Le site internet, intégralement traduit en anglais et espagnol, présente le territoire, sous 6 thématiques. Le site Internet permet aux visiteurs de découvrir des aspects inattendus de la destination de la même façon.
- Impressions d'un plan touristique Ville d'Art et d'Histoire de Chantilly.
- Insertion publicitaire et communication auprès des journalistes de France 2 (JT 20h - Aout), France 3 (JT régional - septembre)

- Création du guide des hébergements et restaurants (trilingue) avec une introduction présentant les atouts de la destination.
- Création d'une brochure trilingue "la magie d'un territoire" (sortie 1^{er} trimestre 2016).

Les événements

L'office de tourisme est partenaire de nombreuses manifestations et en organise certaines :

- Les journées du Patrimoine
- La Course Nature, La Very Chantilly
- presse et VIP autour du prix de Diane, dans la ville de Chantilly.

Actions et projets pour 2017

- Projet Senlis-Chantilly,
- Réflexion sur les sites web de l'Office de Tourisme et Very Chantilly,
- Travail sur le référencement
- Signalétique, panneau numérique...

Les chiffres clés du tourisme sur la CCAC

10 452 visiteurs à l'Office de Tourisme

8 605 visites par mois en moyenne sur le site internet

2 203 fans Facebook

600 coureurs à la course nature Very Chantilly(521 en 2015)

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

VIDÉO-PROTECTION POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 5000 HABITANTS

La CCAC est compétente pour l'installation de caméra de vidéo-surveillance pour les communes de moins de 5000 habitants. Cette compétence permet aux petites communes d'être équipées et de créer un maillage cohérent sur l'ensemble du territoire.

Deux phases de travaux

1^{ère} phase (2010-2012) :

Les travaux ont débuté dans la commune d'Avilly-Saint-Léonard, puis Apremont Coye-la-Forêt, et Vineuil-Saint-Firmin ont été dotées en caméras. Ce sont 32 caméras qui ont été installées dans cette 1^{ère} phase.

2^{ème} phase (2015-2016) :

En 2014, les communes de La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville et Plailly (comptant moins de 5 000 habitants)

adhèrent à la CCAC. Elles sont éligibles à ce programme.

Les études ont eu lieu au cours de l'année 2015 et 45 caméras ont été installées en 2016. Au total, en incluant les installations existantes à Plailly et au parking de la gare d'Orry, plus anciennes, le parc actuel sur les communes de moins de 5000 hab est de 105 caméras.



Financement des travaux

1^{ère} phase (2010-2012) :

Etude :	7116,20 €
Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage :	17 359,94 €
Travaux et fourniture :	357 766,11 €
TOTAL :	366 618,25 €

subventionné par le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance à hauteur de 123 000.00 € (soit 34.38% du montant global), et 24 854.00 € de réserve parlementaire du Député de la circonscription (soit 6.94% du montant global).

2^{ème} phase (2015-2016) :

Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage :	11 400,00 €
Travaux :	369 067,00 €
TOTAL :	380 467,00 €

subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 93 000.00 € (soit 25.82% du montant global), et par l'Etat à hauteur de 92 266 €.

Les technologies évoluant rapidement dans ce domaine, en 2017 et 2018, il est prévu au plan pluri-annuel d'investir 60 000 € pour l'entretien et le renouvellement des matériels les plus anciens et ainsi conserver un niveau de performances élevé.



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

En 2016, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne a **contribué à hauteur de 1 882 235€** au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Oise (soit environ 40 € par habitant).

Organisation et fonctionnement

Le centre de secours est organisé en services fonctionnels (Administration générale, Opération, Prévention et Prévision contre les risques d'incendie, Formation Sport, Logistique, Ressources Humaines et Finances).

Il dispose d'une garde de sapeurs pompiers 24H/24H qui réalise les opérations de secours.

Outre ces missions premières, ils entretiennent les engins, le matériel de secours, le casernement, se forment et s'aguerrissent aux différents risques de sécurité civile lors de séances d'instruction et de manœuvres, maintiennent leur condition physique par le sport et réalisent des commissions de sécurité.

Deux casernes sur le territoire

La Communauté de Communes compte deux centres d'incendie et de secours sur le territoire :

► Le centre d'incendie et de secours principal de Lamorlaye

L'effectif du centre est composé de 21 sapeurs-pompiers professionnels et de 49 sapeurs-pompiers volontaires soit un total de 70 agents opérationnels. Une section de jeunes sapeurs-pompiers composée de 9 adolescents du secteur est active et constitue un vivier de futurs sapeurs-

pompiers volontaires.

Chaque jour, toute l'année, au moins 8 sapeurs-pompiers sont en garde postés au centre de secours 24h/24h. Cet effectif est composé en moyenne de 50% de sapeurs-pompiers professionnels et de 50% de sapeurs-pompiers volontaires.

En 2016, 2 696 interventions ont été réalisées.

► Le centre d'intervention de la Chapelle en Serval

Le Centre d'Intervention de la Commune de La Chapelle-en-Serval dispose d'un effectif de 37 sapeurs-pompiers exclusivement volontaires. Le centre couvre en 1^{er} appel les communes de La Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville, Plailly, Mortefontaine, Thiers-sur-Thève, Pontarmé et le Hameau de Montgrésin.

En 2016, 649 interventions ont été effectuées.



AUTRES EQUIPEMENTS

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Afin de coordonner plus efficacement l'accueil des gens du voyage sur notre territoire et de répondre à la loi, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne s'est dotée de la compétence «aménagement et gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage».

Fonctionnement de l'aire d'accueil

L'aire d'accueil est gérée par la Société DM services.

la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne reste propriétaire de l'équipement et en assume les travaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Travaux

Une fermeture a été programmée en mars 2016 pour l'entretien du site. Cette opération consistait particulièrement dans une remise à niveau sécuritaire des installations électriques suite à de nombreux piratages depuis la mise en service de l'aire en 2014. De plus 2 poutres rétractables devaient être installées pour un meilleur contrôle des accès (entrées et sorties) du site.

L'ensemble de ces modifications, pour un coût de 72541 €, assorti d'une modification importante du règlement intérieur, doivent permettre une gestion beaucoup plus stricte de cet équipement à sa réouverture prévue en juin 2016.

Malheureusement au cours des travaux, 2 incendies ont été provoqués, en mars dans le poste électrique, puis en août dans le local d'accueil. Ces dégradations volontaires ont exigé des travaux supplémentaires importants pour un coût de 23540 €. L'aire d'accueil n'a pu rouvrir qu'en septembre 2016.

Bilan financier de l'aire d'accueil en 2016 :

Dépenses	244 000 €
Recettes	80 000 €
Reste à charge collectivité	164 000 €

Modification du règlement intérieur

Afin d'améliorer la gestion de l'accueil sur l'aire, le règlement intérieur a été modifié avec comme amendements principaux :

- Renforcement des procédures d'inscription, d'entrée et de sortie.
- Validation systématique par l'administration.
- Durée de séjour, plages horaires des entrées et sorties.
- Tarifs et procédures de paiement revus.
- instauration d'indemnité compensatoire pour occupation illégale en cas de dépassement de temps de séjour.

LES VOIES DE CIRCULATION DOUCE

7 tracés de voies de circulation douce sont à la disposition des habitants pour une promenade à travers le territoire ou pour se rendre à la Piscine Aqualis.

Entretien et investissement

En 2016, la CCAC a réalisé un programme de remise en état des pistes cyclables communautaires pour près de 80 000€, comme par exemple la réfection du mobilier urbain.



Extension du réseau

Une réflexion a été lancée pour la réalisation d'une piste d'environ 1,5 kms reliant les sorties des villes d'Orry-la-Ville et de Coye-la-Forêt à la gare.

Calendrier :

Début de la mission de maîtrise d'oeuvre septembre 2017

Rendu de la mission : octobre 2017

Exécution des travaux envisagée en juin 2018.

Plan des voies de circulation douce



7 tracés

plus de **25** kilomètres de voies de circulation douce

CULTURE ANIMATIONS

DES ANIMATIONS POUR TOUS ET DANS TOUTES LES COMMUNES

La Communauté de Communes soutien financièrement certaines manifestations d'intérêt intercommunal.

Les Mots en L'Aire, festival de lecture de la CCAC, en fait partie.

Depuis 2007 les bibliothèques des communes de la CCAC se coordonnent et organisent autour d'un thème défini diverses animations.

10^{ème} édition des « Mots en l'Aire »

Pour cette édition, 5 expositions, 15 ateliers et 8 spectacles, avaient été programmés par 10 bibliothèques de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne.

Pendant 4 semaines, les habitants de la communauté de communes ont sillonné le territoire pour participer aux différentes

animations autour du thème CREATIONS.

En effet, toutes les générations ont véritablement compris que les « Mots en l'Aire » sont intercommunaux.

Majoritairement, qu'il s'agisse des ateliers ou des spectacles, les manifestations ont fait le plein avec une belle présence de personnes venant de communes du territoire.



Atelier Manga à Coye-la-Forêt (ci-dessus) et musique du Monde à La Chapelle-en-Serval (ci-contre)



LES ASSOCIATIONS SOUTENUES PAR LA CCAC

La Communauté de Communes subventionne diverses associations dont l'intérêt est intercommunal et dont le champ géographique couvre les 11 communes.

Office de Tourisme

(Cf. page 26 et 27).

Chantilly Jumping

Chantilly jumping porte l'organisation de l'étape à Chantilly du Longines Global Champion Tour (CSI *****) qui se déroule au mois de juillet depuis 2011. La subvention versée par la CCAC permet d'offrir la gratuité du concours aux visiteurs. L'Aire Cantilienne est vraiment un territoire équestre au sens large.



Un Château pour l'Emploi

Cette association soutenue par la CCAC organise des chantiers d'insertion pour la restauration de patrimoine bâti ancien classé aux Monuments historiques, second-oeuvre bâtiment, entretien d'espaces verts. L'association intervient ponctuellement dans certaines communes de la CCAC.

La MLEJ

La subvention versée par l'Aire Cantilienne sert au fonctionnement de la Mission locale pour l'Emploi des Jeunes.

Le Festival Théâtral de Coye-la-Forêt

L'Aire Cantilienne subventionne le festival Théâtral dont le rayonnement dépasse les frontières de son territoire.



Le voleur d'autobus (de Boubakeur Makhoukh, Adaptation Nour Eddine Maâmar)

Le Ménestrel

Le Ménestrel, Conservatoire de musique de Chantilly et de l'Aire Cantilienne, compte aujourd'hui près de 600 adhérents, jeunes et adultes, qui reçoivent une formation musicale de qualité dispensée par 45 professeurs de haut niveau, diplômés des plus grands conservatoires, titulaires de prix internationaux prestigieux et membres d'orchestres nationaux.

Le Ménestrel participe également à l'animation de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne à travers de nombreuses manifestations : concert d'élèves ou de professeurs, programmation intercommunale des chœurs et des orchestres, Fête du conservatoire à Gouvieux ou Concert des 1000 enfants à l'hippodrome de Chantilly.

LA CCAC EN 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le 21 septembre 2017 avec pour ordre du jour l'élection du Président et des Vice-présidents.

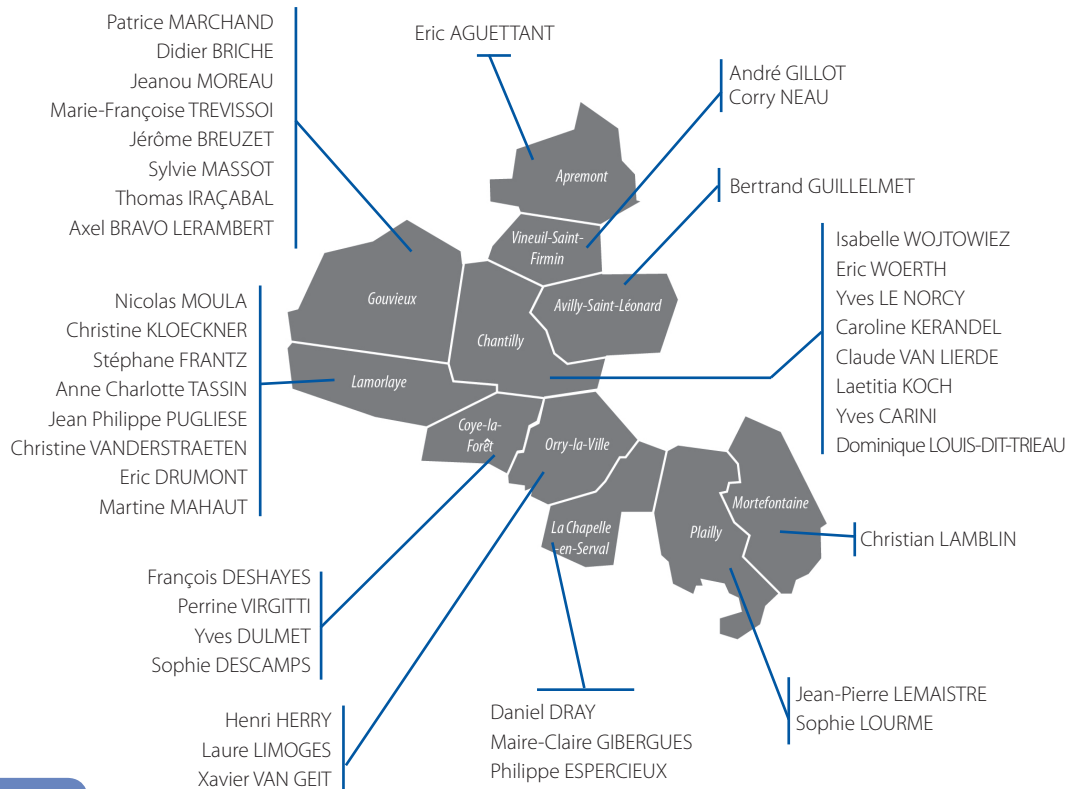
Le Président sera désormais entouré de 8 Vice-présidents et 2 conseillers délégués pour la gestion des différents dossiers.

La réforme des collectivités oblige la collectivité à gérer de nouvelles compétences.

Certains Vice-présidents voient donc leur champ d'action s'agrandir.



Vos 41 élus à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne*



Le Président, les Vice-présidents et les conseillers communautaires délégués *



François DESHAYES

Président



Isabelle WOJTOWIEZ

1^{er} Vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire, des transports et de la mutualisation



Bertrand GUILLELMET

2^{ème} Vice-président en charge des finances



Didier BRICHE

3^{ème} Vice-président en charge des travaux et de la gestion des réseaux



Martine MAHAUT

4^{ème} Vice-présidente en charge du développement économique et des activités hippiques



Corry NEAU

5^{ème} Vice-présidente en charge de l'environnement et du développement durable



Claude VAN LIERDE

6^{ème} Vice-président, en charge Travaux et gestion des équipements



Daniel DRAY

7^{ème} Vice-président, en charge du tourisme, de la communication et de la promotion du territoire



Jean-Pierre LEMAISTRE

8^{ème} Vice-président, en charge de l'information citoyenne et administration numérique



Eric AGUETTANT

Conseiller délégué en charge du suivi de la redynamisation du site de défense de la base aérienne 110 de Creil



Henri HERRY

Conseiller délégué en charge des voies de circulation douce

* depuis le 21 septembre 2017

2016 EN IMAGES



Ryan Lee MOORE et Found au Qatar Prix de l'Arc de Triomphe 2016



Exposition de photos de Florian Ledoux sur le Groënland à Aqualis



Dernière étape du Tour de France 2016 à Chantilly et dans les communes de l'Aire Cantilienne



Remise des Trophées de l'initiative aux entrepreneurs du territoire soutenus par Initiative Oise Sud



Atelier d'éveil musical pour les nounous et les enfants de la maison du RAM-P



Forte affluence à Aqualis en juillet 2016



Réalisation lors de l'atelier Manga dans le cadre des Mots en l'Aire à Coye-la-Forêt



Animation de sensibilisation au tri des déchets avec les enfants à la bibliothèque de Plailly



Remise du chèque du Téléthon de l'Aire Cantilienne en 2016



Soirée Aquazumba à Aqualis le 29 septembre 2016



Noël 2016 : Le Père Noël est venu s'amuser avec les enfants de la microcrèche

ANNUAIRE

► Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 46 60
Fax : 03 44 62 46 69
mail : contact@ccac.fr
www.ccac.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h00/ 13h30-17h00

► Mairie d'Apremont

Rue Louis Wallon
60300 APREMONT
Tél: 03 44 25 35 14
mail : accueil@mairieapremont.fr
www.mairie-apremont60.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi: 9h30 – 11h30
Mardi et Jeudi: 16h- 18h
Vendredi: 14h30 – 17h30
Samedi: 9h30 – 11h30

► Mairie d'Avilly-St-Léonard

Place de la Mairie
60300 AVILLY-SAINT-LEONARD
Tél: 03 44 53 24 02
mail : mairie-avilly-st-leonard@wanadoo.fr
www.avilly-saint-leonard.com
Horaires d'ouverture :
Lundi, Vendredi: 15h – 18h
Mercredi et samedi: 9h – 12h

► Mairie de Chantilly

11, avenue du Maréchal Joffre
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 62 42 00
mail : mairie@ville-chantilly
www.ville-chantilly.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi : 08h30-12h et 13h30-17h
Samedi : 09h-12h

► Mairie de Coye-La-Forêt

Place de la Mairie
60580 COYE-LA-FORET
Tél: 03 44 58 45 45
mail : mairie@coye.fr
www.coyelaforet.com
Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi: 9h - 12h et 14h30 – 17h30
Samedi: 9h – 12h

► Mairie de Gouvieux

48, rue de la Mairie
60270 GOUVIEUX
Tél: 03 44 67 13 13
mail : mairie-de-gouvieux@wanadoo.fr
www.gouvieux.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi à Jeudi: 8h30- 12h30 et 14h – 17h30
Vendredi: 8h30 -12h30 et 14h – 17h
Samedi: 8h30 – 12h30

► Mairie de Lamorlaye

24, rue du Général Leclerc
60260 LAMORLAYE
Tél: 03 44 21 64 00
mail : villedelamorlaye@wanadoo.fr
www.ville-lamorlaye.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi: 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Samedi: 9h - 12h

► Mairie de La Chapelle-en-Serval

1200 rue de paris
60520 LA CHAPELLE-EN-SERVAL
Tél: 03 44 54 60 29
mail : mairie@la-chapelle-en-serval.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi à Vendredi: 10h -12h et 15h -18h
Samedi: 10h - 12h

► Mairie de Mortefontaine

18 rue Corot
60128 MORTEFONTAINE
Tél: 03 44 54 31 56
mail : mairiemortefontaine60128@wanadoo.fr
www.mortefontaine60.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi au samedi : 9h - 12h30

► Mairie d'Orry-la-ville

4, place de l'abbé clin
60560 ORRY-LA-VILLE
Tél: 03 44 58 91 16
mail : mairie.orry-la-ville@wanadoo.fr
www.ville-orrylaville.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi : 14h30 - 17h30
Mardi à Vendredi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30
Samedi : 9h30 - 12h

► Mairie de Plailly

15 bis rue de Paris
BP 21
60128 PLAILLY
Tél : 03 44 54 30 21
mail : mairie.plailly@orange.fr
www.plaillyvillage.com
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: 8h30-12h et 15h – 18h
Mercredi: 8h30 – 12h
Samedi: 9h – 12h

► Mairie de Vineuil-St-Firmin

1, allée de la Duchesse de Chartres
60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Tél: 03 44 57 06 05
mail : mairie.vineuilsaintfirmin@orange.fr
www.vineuilsaintfirmin.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi, Mercredi, Vendredi: 8h30-12h
Mardi, Jeudi: 14h – 16h30
Le 1^{er} Samedi du mois: 10h- 12h

► Piscine AQUALIS

1, allée de la piscine
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 58 49 00
www.ccac.fr, rubrique Aqualis

Horaires d'ouverture :

Période scolaire
Lundi de 7h à 9h, 12h à 14h et de 16h30 à 20h
Mardi de 7h à 9h, de 12h à 14h et de 16h30 à 21h30
Mercredi de 12h à 20h
Jeudi de 7h à 9h, 12h à 14h et de 16h30 à 20h
Vendredi de 7h à 9h et de 12h à 22h
Samedi de 14h à 18h
Dimanche et jour férié de 10h à 13h et de 14h à 18h

Vacances

Lundi de 7h à 20h
Mardi de 7h à 22h
Mercredi de 10h à 21h
Jeudi de 7h à 20h
Vendredi de 7h à 22h
Samedi de 10h à 13h et de 14h à 18h*
Dimanche et jour férié de 10h à 13h et de 14h à 18h*
*En période estivale samedi, dimanche et jours fériés : 10 h > 19 h Jours fériés hors période estivale comme un dimanche.

► La maison du RAM-P

Place Numbrecht
60270 GOUVIEUX
Tél. : 03 44 60 93 38
www.ccac.fr, rubrique maison du RAM
mail : maisonduram@ccac.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Jeudi et Vendredi : 9h-12h30/13h30-17h30
Mardi : 9h-12h30/15h-19h30
Mercredi : 13h30-17h30
Samedi : 9h30-13h00

► Micro-crèche Les Petits Gaulois

19 rue Georges Bouchard
60 128 PLAILLY
Tél: 03 44 54 40 11
mail : accueil.sor@gmail.com

► Crèche de la Gare

7C rue Victor Hugo
60 500 CHANTILLY
Tél: 03 44 58 21 35
mail : petite-enfance@ccac.fr

► Sud Oise Recyclerie

ZA du Marais Sec
Rue du Pont de la Brèche
60870 VILLERS-SAINT-PAUL
Tél: 03 60 46 80 08
mail : accueil.sor@gmail.com

Horaires d'ouverture :

du Mardi au Samedi: 10h - 17h

► Déchetteries

Eco-station
Route de la Seigneurie
60260 LAMORLAYE

Zone du pré de la Dame Jeanne
60128 PLAILLY

www.smvo.fr

Horaires d'ouverture :

Du Mardi au Samedi
De 9h à 12h et de 14h - 18h.
Dimanche de 9h - 12h.

► Office de Tourisme

73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY
Tél. : 03 44 67 37 37

Horaires d'ouverture :

Ouvert tous les jours sauf le mardi :
- de novembre à mars : de 10h30 à 17h
- de mars à novembre : de 10h à 18h

► Initiative Oise Sud

1 parvis Gersthoven
60180 NOGENT-SUR-OISE
Tél: 03.44.24.05.63
mail : nogentsuroise@initiative-oise.fr
www.oisesudinitiative.com

Horaires d'ouverture :

Lundi à Vendredi: 8h15 – 12h15 et 13h30 – 17h

► Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes.

MLEJ - Antenne de Chantilly
6 rue des Jardins
Tél : 03 44 56 82 05
www.mlej.fr
Courriel : contact@mlej.fr

► Parc Naturel Régional «Oise Pays de France»

Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux
60560 ORRY-LA-VILLE
Tél: 03 44 63 65 65
mail : contact@parc-oise-paysde-france.fr
www.parc-oise-paysdefrance.fr

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'AIRE CANTILIENNE**

73, rue du Connétable
60500 CHANTILLY

Tél. : 03 44 62 46 60
Fax : 03 44 62 46 69

www.ccac.fr

mail : contact@ccac.fr

*Scannez et surfez sur le
site de la CCAC*

